

La convention APL reprend également les dispositions réglementaires applicables.

Elle comporte en annexe le descriptif de l'opération, dans lequel sont notamment détaillées les caractéristiques de chaque logement.

Description du programme 22113/22/104-1PLUS/1PLAI ind COMMUNE de ST MICHEL en GREVE, pour 1 logement PLAI, place du Kerdu à 22300, SAINT-MICHEL-EN-GREVE.

DÉSIGNATION des logements	SURFACE habitable (art. R. 111-2)	SURFACE réelle des annexes	SURFACE UTILE (surface habitable augmentée de 50% de la surface des annexes)	LOYER maximum du logement en euros par mètre carré de surface utile	COEFFICIENT propre au logement	LOYER MAXIMUM du logement (col 4 x col 5 x col 6)
Col. 1	Col. 2	Col. 3	Col. 4	Col. 5	Col. 6	Col. 7
1	68,59	0,00	68,59	5,34	1,0000	366,27
Total	68,59	0,00	68,59			366,27

Description du programme 22113/22/104-1PLUS/1PLAI ind COMMUNE de ST MICHEL en GREVE, pour 1 logement PLUS, place du Kerdu à 22300, SAINT-MICHEL-EN-GREVE.

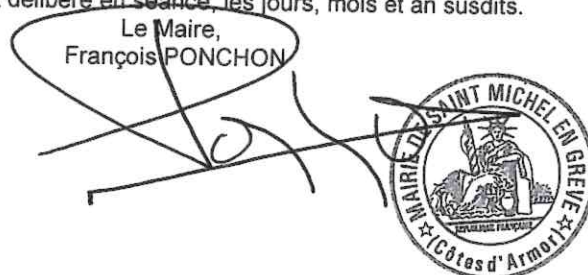
DÉSIGNATION des logements	SURFACE habitable (art. R. 111-2)	SURFACE réelle des annexes	SURFACE UTILE (surface habitable augmentée de 50% de la surface des annexes)	LOYER maximum du logement en euros par mètre carré de surface utile	COEFFICIENT propre au logement	LOYER MAXIMUM du logement (col 4 x col 5 x col 6)
Col. 1	Col. 2	Col. 3	Col. 4	Col. 5	Col. 6	Col. 7
2	71,52	9,00	76,02	5,77	1,0000	438,64
Total	71,52	9,00	76,02			438,64

Le Conseil Municipal :

- Approuve les 2 conventions
- Et autorise le Maire à signer les pièces afférentes

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
François PONCHON



- 7 MAI 2024

Rendu exécutoire et transmis en Préfecture le